

TARIFS ACTES SOUMIS A HONORAIRES

(HONORAIRE en vertu de l'article L 441-1 al 3 du Code de commerce et de l'article annexe 4-9-I-4eme du Décret n°2016-230 du 26 février 2016)

PRESTATIONS	TARIFS HT	TARIFS TTC
Bail commercial	2 mois de loyer HT, avec un minimum de 1.500 € HT	2 mois de loyer + TVA , avec un minimum de 1.800 € TTC
Cession de fonds de commerce Cession de parts ou actions	2 % HT avec un minimum de 3.000 € HT	2,40% TTC avec un minimum de 3.600 € TTC
Statuts de société civile (sans apport immobilier)	1.000 € HT	1.200 € TTC
Statuts de SARL-SA-SAS	1.500 € HT	1.800 € TTC
Promesse de vente ou d'achat	180 € HT	240 € TTC

Ces montants sont mentionnés à titre indicatif et Hors Taxes.

Ils ne comportent pas le coût des formalités au greffe, avis de parution ni la fiscalité.

Nous estimons le montant des frais sur demande.

S'agissant des dossiers plus complexes, les frais pourront être ajustés

➤ ***Pour toute autre prestation ou consultation soumise à un honoraire, un devis pourra être établi.***

- *L'honoraire comprend la remise d'une consultation écrite établie en séance par le notaire.*
- *Lorsque vous venez consulter, il conviendra de régler le coût de la consultation lors du rendez-vous.*
- *Pour les questions nécessitant des recherches juridiques plus abouties, un devis complémentaire pourra être établi.*